



Compte-Rendu CAP Des ASHQC et des AS Du 18 juin 2020

Cette CAPL, dernière CAPL d'avancement pour les ASHQC et AS, s'est tenue en visio- conférence sous la présidence de Monsieur BRIAND, directeur du CMG de Saint-Germain-En- Laye.

Les travaux se sont déroulés avec comme ordre du jour les points suivants :

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Titularisation d'une aide-soignante de l'HIA SAINT ANNE ;
- Avancement au titre de l'année 2020.

Après lecture des déclarations liminaires de la **CGT** et FO, les travaux ont pu commencer.

Avancement de grade des ASHOC :

19 dossiers dont 2 à la réserve du président ont obtenu un avis favorable.

Avancement de grade des AIDES -SOIGNANTES :

26 dossiers dont 2 à la réserve du président ont obtenu un avis favorable.

La **CGT** dénonce les modalités de cette instance car non content qu'elle se tienne à un moment aussi tardif, elle se tient d'une façon impropre au travail des élus.

En effet, lors des CAPL d'avancement, les élus étaient convoqués deux jours avant afin de pouvoir faire les travaux préparatoires. Ces deux jours permettaient de prendre connaissance du tableau établi par l'Administration, de prendre connaissance des dossiers, de pouvoir échanger entre organisations syndicales, de pouvoir faire remonter des dossiers d'agents « oubliés » par l'Administration. Tout ce travail n'a pas pu se faire en raison du mode de tenue de l'instance. Les dossiers qui ont été portés à la connaissance des élus furent les dossiers des agents inscrit au tableau par les établissements, mais pas ceux de tous les agents promouvables.

La **CGT** dénonce également les taux d'avancements si bas malgré un "investissement remarquable" selon la Directrice Centrale du SSA et qui reflète le manque de reconnaissance et de considération des agents qui furent en première ligne avec des moyens dérisoires.



Déclaration Liminaire CAPL des ASHC et des AS 18 Juin 2020

Quelle surprise de se retrouver dans le cadre d'une CAPL d'avancement, la dernière avant application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, dans un format visioconférence.

Quelle aubaine pour l'Administration que cette situation d'État d'Urgence Sanitaire !

Quel remerciement pour le travail accompli dans cette situation, avec des moyens dérisoires mettant en danger les agents qui le font !

Les agents du SSA ne sont pas fautifs que les taux pro-pro n'aient été publiés au Journal Officiel que le 4 décembre 2019 tandis que l'arrêté pour les autres catégories est daté du 8 juillet 2019.

De la même façon, les agents du SSA ne sont pas fautifs que ce virus se soit répandu de façon aussi inouïe dans un pays qui mène depuis plus de 10 ans une casse systématique du secteur de la santé pour répondre à une logique financière.

Quand même certains politiciens dénoncent « ... face à la tension extrême sur ses moyens, le SSA est aujourd'hui proche de la rupture... » et qui avancent « ... d'autres mesures doivent être envisagées pour permettre de fidéliser des personnels sur-engagés et attirer des personnels civils... »

Comment le SSA pourrait fidéliser et encore plus attirer des personnels civils alors que les agents ont travaillé dans des conditions indignes d'un pays comme la France au 21^{ème} siècle.

Comment fidéliser alors même que le SSA n'était pas exclu du champ de l'ordonnance du 15 avril et qu'il a fallu dialoguer avec notre Direction Centrale afin que les agents des HIA soient sortis du périmètre.

Et aujourd'hui, alors même que certains personnels du SSA sont encore sur des plages horaires de 12 heures de travail, il est demandé de siéger à cette instance qui va valider l'avancement en visioconférence.

Ce format supprime le dialogue qui était fait entre les différentes organisations syndicales lors des journées préparatoires.

Ce format supprime le dialogue effectué avec l'Administration lorsqu'un sujet posait problème ou lorsqu'il manquait des documents.

Ce format nie tout simplement le travail des élus en CAP.

Vous pouvez arguer qu'il fallait tenir le plus rapidement possible ce rendez-vous car très attendu par les agents, effectivement il était très attendu, mais en 2019, et avant la crise. Aujourd'hui, cela pouvait attendre un peu que les choses reviennent peu à peu à la normale afin que cela se tienne en présentiel à l'identique des CAPL d'avancement de 2019.

Aujourd'hui la **CGT** dénonce les conditions de la tenue de cette instance paritaire, ce format est préjudiciable au dialogue qui devrait être fait.

Un taux d'avancement indigne qui reflète une non considération malgré un « investissement remarquable » selon la Directrice Centrale du SSA.

Une fois encore, nous constatons le peu de reconnaissance qu'il est fait de ces agents qui sont épuisés et qui se sont battus avec des armes dérisoires contre un belligérant insidieux, puisque le Président de la République a proclamé que nous « étions en guerre ».